



COMMISSION SPORTIVE

Mardi 12 juillet 2022 à 14h00

Procès-Verbal N°565

Président : Michel Vachetta

Présents : Dan Marchal, Gérard Bouat

Rappel : La commission sportive prononce les accessions, maintiens et descentes dans les championnats départementaux, saison 2021-2022, sous réserve des procédures en cours ou d'éventuels recours.

U13

Pré-engagement en Niveau 1 et 2 : date limite de validation le 7 septembre 2022 et niveau 3 le 13 Septembre

Pour le challenge Festival national et le challenge Festival Isère, la date limite de validation des pré-engagements est le 17 Septembre.

Responsable Daniel GUILLARD 06.87.34.22.88.

U15

D1 : Suite à la décision de la commission d'appel de la ligue rétablissant le score de la rencontre Vallée du Guiers 2/ St Martin d'hères, l'équipe de St Martin d'Hères termine à la 8° place de cette poule, est donc maintenu en D1. De ce fait, l'équipe de Crolles termine à la 9° place et est relégué en D2. Pour précision, les deux équipes terminent avec 20 points, par application de l'article 3 alinéa 1, l'équipe de St Martin d'hères ayant remporté les deux rencontres l'opposant à Crolles se classe 8° et Crolles 9° de la poule

D2 : Du fait du maintien de St Martin d'hères 1 en D1, l'équipe 2 de ce club reste en D2

Par application du tableau montées descentes 2021/2022 concernant cette catégorie, St Siméon est le 11° descendant

Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94.

U17

D1 : La commission prend note de la décision de la commission d'appel du vendredi 8 juillet 2022 signifiant le maintien de Seyssins 1 à ce niveau et la non intégration de Bourgoin 2 descendant de ligue U18 R2 et demandant à ce que cette poule D1 soit complétée à 14 équipes.

L'équipe Balmes Nord Isère, premier de poule B de la D2 étant en entente avec le club de Lauzes ne peut accéder à la D1, il est donc nécessaire d'appliquer l'article 3 alinéa 5 des règlements sportifs jeunes afin de déterminer la meilleure équipe terminant à la seconde place des 3 poules de D2. De ce fait l'équipe de CVL 38 est promu en D1

Descentes de D2 en D3

Rachais 2, Pays Alleverd, Eybens 3, Seyssins 2, MOS 3R 2, Estrablin, Côte St André 2, Bouvesse, Creys Morestel, LCA Foot, Murette 2,

La composition des poules de D2 sera effectuée ultérieurement après la date limite des pré-engagements du 29 Juillet

Responsable Dan MARCHAL 06.24.79.26.38

SENIORS

D3 : La commission informe que la date limite des pré-engagements est prolongée au 18 Juillet

La commission précise aux équipes de D3 et D4 que la composition des poules sera faite en fin de ce mois, cela étant dû à l'attente de décisions de dossiers faisant l'objet d'une procédure.

Le président

Michel VACHETTA